

DECISION

Décision n° 07/2025 du Président

Objet : Marché de Services pour la location maintenance de deux véhicules frigorifiques pour le service de portage de repas à domicile - SYM Pyrénées-Méditerranée.

Vu le CGCT et notamment son article L.5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délégation du Comité syndical accordée à M. le Président, en date du 02 septembre 2020,

Vu la Décision n°06/2023 en date du 5 juillet 2023 pour l'attribution du marché « location maintenance de deux véhicules frigorifiques pour le service de portage de repas à domicile »,

Considérant que les véhicules n'avaient pas été livrés à la date d'attribution du marché,

Considérant que les véhicules ont été livrés le 28 février 2025,

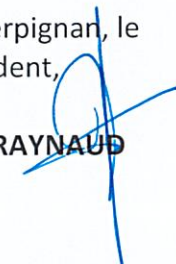
Considérant que le prix proposé est en baisse de 3% au regard d'options indisponibles sur les véhicules fournis,

Le Président du SYM Pyrénées-Méditerranée décide :

Article 1 : de conclure et de signer une modification n°3 au marché relatif à la location maintenance de deux véhicules frigorifiques pour le service de portage de repas à domicile avec la Société Petit Forestier Location,

Article 2 : Mme la D.G.S. est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Mr Le Préfet des Pyrénées Orientales et à M. le Chef du Service Comptable – Centre de Finances Publiques – Perpignan Municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, cette décision sera portée à la connaissance du prochain Comité syndical.

Fait à Perpignan, le 11 MARS 2025
Le Président,

Robert RAYNAUD



SYM PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
73 rue de la Sardane
66000 PERPIGNAN
★

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20250311-2025_07Decision-CC
Date de réception, préfecture : 17/03/2025



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 03¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

SYM Pyrénées-Méditerranée
23, rue de la sardane – 66000 PERPIGNAN
SIREN : 256 600 297

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

PETIT FORESTIER LOCATION
05, rue Pierre MAGNOL – ZAE Mas Garrigue – 66600 RIVESALTES
SIREN : 300 571 049

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

LOCATION MAINTENANCE DE DEUX VEHICULES FRIGORIFIQUES POUR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

□ Date de la notification du marché public : 06 juillet 2023

□ Durée d'exécution du marché public : 24 mois

□ Montant initial du marché public pour 1 véhicule :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 937.00 €
- Montant TTC : 1 124.40 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Anticipation de la livraison des deux véhicules frigorifiques prévues pour le 1^{er} mai 2025.
Les deux véhicules ont été livrés le 28 février 2025.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cochez la case correspondante.)

Non

X Oui

Montant de l'avenant n°02 :

Tarif HT pour 1 véhicule

De janvier à avril 2025 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 525.60 €
- Montant TTC : 630.72 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 20%

De mai à décembre 2025

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 912.00 €
- Montant TTC : 1 094.40 €

A compter du 01 mars 2025 (Avenant n°03), les tarifs HT ci-dessous sont appliqués.

Nouveau montant du marché public :

Tarif HT pour 1 véhicule :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 912.00 €
- Montant TTC : 1 094.40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3%

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : PERPIGNAN, le 11 mars 2025

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président,
Robert RAYNAUD



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Robert Raynaud".

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20250311-2025_07Decision-CC
Date de réception préfecture : 17/03/2025

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)